



DHG collègue

Madame l'inspectrice d'Académie,

Mesdames et messieurs les membres du CTSD

A la lecture des documents préparatoires reçus, l'Unsa Education ne cache pas son inquiétude pour la rentrée à venir.

La dotation de 91 postes dévolue aux collèges Seine et Marnais est loin d'être satisfaisante si on la compare au millier de collégiens supplémentaires

\* attendus et au déficit actuel d'enseignants dans notre département.

Cette difficulté est accrue par les préconisations ministérielles d'augmenter l'offre de formation (classes bilingue, enseignements facultatifs, sections sportives...).

Quand nous savons déjà le manque cruel d'enseignants de certaines langues vivantes que nous subissons, nous nous interrogeons sur la qualité de ces offres.

De plus, pour les équipes la seule marge de manœuvre possible sera de renoncer aux enseignements à effectifs réduits, dédoublements, projets...autant de dispositifs qui bénéficient à tous mais plus particulièrement aux élèves les plus fragiles.

Pour l'Unsa Education, il n'est pas acceptable de financer certaines mesures au détriment de ceux qui en ont le plus besoin.

Nous allons donc procéder en cette instance à un bricolage qui, nous n'en doutons pas, sera le plus équitable possible, mais qui va laisser pour bon nombre d'établissements et d'équipes pédagogiques un goût amer.

Nous porterons notamment notre attention sur les établissements ruraux, en particuliers ceux qui ont été exclu du classement REP car les difficultés qu'ils connaissent ne se sont pas évanouies en même temps que les aides qu'on leur apportait.

D'autant plus que ces établissements dépendant d'une offre de transports scolaires souvent limitée, certains élèves pourraient renoncer à des dispositifs d'aides comme les devoirs faits au collège, ne serait-ce que pour pouvoir rentrer chez eux.

Ceci nous amène à vous demander un premier bilan de ce dispositif.

Combien d'élèves en bénéficient-ils ? Quelle est la part d'enseignants intervenants ?

Nous serons aussi très attentifs à la situation des établissements intégrant des élèves ULIS.

Car si nous soutenons l'inclusion des élèves handicapés lorsqu'elle est faite dans de bonnes conditions et qu'elle est profitable à ces derniers, nous insistons sur le fait que ceux-ci sont bel et bien présents dans les classes et que les moyennes que nous étudions sont souvent tronquées en occultant de les comptabiliser.

Nous profitons aussi de cette instance pour attirer l'attention sur les difficultés de vie scolaire qui s'accumulent au fur et à mesure que les contrats aidés disparaissent.

Pardonnez-nous cette équation simpliste mais si l'on prend X comme le nombre de collégiens et Y le nombre de surveillants, sachant que X est en augmentation et Y en diminution, alors  $X+Y =$  une probable augmentation des incivilités.